

## Un appel d'offres: combien ça coûte ?

Les appels d'offres sont, le plus souvent, lancés par des structures **publiques** (collectivités territoriales majoritairement).

Les personnes qui y répondent sont, le plus souvent, des prestataires **privés** (cabinets conseil).

Pour ces derniers, la réponse (veille, rédaction des propositions, auditions,...) représente un coût important.

Pour les collectivités, les appels d'offres constituent un système administratif dont l'on ne cherche pas, en général, à évaluer la dépense.

Le Géfil a donc souhaité chiffrer le coût d'un appel d'offres en cumulant les dépenses engagées par la collectivité qui le lance et par les cabinets conseil qui y répondent.

Un des adhérents du Géfil, Richard LEWY CONSULTANT, a enquêté et analysé les éléments fournis par les deux "parties" à l'automne 2007. Le Géfil a complété ensuite ce travail, auquel a également participé la MITRA<sup>1</sup>.

*N.B.:* Même si cette enquête a été menée avec rigueur et méthode scientifique pour le dépouillement et l'analyse, elle ne prétend pas couvrir toute la diversité que peut revêtir les procédures des appels d'offres des secteurs du tourisme, de la culture et des loisirs. Elle reflète une moyenne générale destinée à faire prendre conscience que le lancement d'une consultation représente des coûts importants.

<sup>1</sup> Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes (Rhône-Alpes Tourisme/Comité Régional)

## 1) COMBIEN COÛTE UN APPEL D'OFFRES POUR LES DONNEURS D'ORDRES ?

---

La "dépense" relative au lancement d'un appel d'offres, pour une collectivité, est essentiellement constituée par du temps passé par les personnels (et des élus). Il n'est pas d'usage de chiffrer ce coût et il a donc été procédé à son évaluation par assimilation à celui des cabinets conseil.

Les salaires des fonctionnaires territoriaux ne diffèrent pas sensiblement de ceux des consultants (ils sont même souvent supérieurs). Les frais fixes ("loyer", assurances, gestion, etc.) et les frais variables (déplacements, communication, fournitures,...) sont comparables. Si certains de ces frais ne sont pas "comptabilisés" (loyer, impôts,...), ils constituent néanmoins de réels postes de dépenses supportés par la société.

Le temps passé par les acteurs "publics" du lancement d'un appel d'offres sera donc chiffré selon le barème énoncé au chapitre "Le juste prix" de l'annuaire du Géfil.

### 1-1) Le temps passé

Il se décompose comme suit:

- définition des besoins (article 5 du code des marchés publics),
- réunion des adjudicateurs pour valider,
- rédaction du cahier des charges et des divers documents du marché,
- publication de l'avis de consultation,
- envoi du cahier des charges aux cabinets,
- réponse aux questions des candidats,
- ouverture des plis et vérification,
- analyse des offres retenues, préparation des grilles de notation pour la commission,...
- convocation de la commission,
- audition devant la commission de sélection ou sélection du lauréat sur dossier,
- information du lauréat et des candidats non retenus,
- enregistrement, rapport de suivi, statistiques.

L'enquête effectuée auprès des donneurs d'ordres a permis d'évaluer le temps passé pour l'exécution de ces diverses tâches.

Les résultats donnent, en équivalent jours complets (7h/jour):

- 10 jours/homme pour une consultation après appel à candidatures<sup>2</sup> sans audition,
- 14 jours/homme pour une consultation sur appel d'offre ouvert avec audition (sur la base d'un groupe de 10 personnes composé d'élus et de techniciens).

### 1-2) Le chiffrage

Compte tenu des niveaux des intervenants - techniciens de différentes catégories, élus - et par assimilation aux honoraires des consultants de différents niveaux (de 650 à 1 100€ H.T./jour), ces deux types de consultation "coûtent":

- **7 500€ H.T.** dans le premier cas,
- **10 500€ H.T.** dans le second.

## 2) COMBIEN COÛTE UN APPEL D'OFFRES POUR UN CABINET CONSEIL ?

---

L'on peut distinguer 3 phases dans le processus de réponse aux appels d'offres pour les cabinets.

### 2-1) La veille

Pour se tenir informés de la parution des consultations susceptibles de l'intéresser, et compte tenu de leur présence sur les sites Internet - parfois seule publicité employée pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) - les cabinets doivent effectuer une veille informatique, généralement au moyen d'un abonnement auprès d'une société spécialisée. Coût annuel : 1 500 à 3 000 € selon le nombre des critères de recherche. L'on retiendra une moyenne de 2 000 € H.T., auxquels il faut ajouter le temps passé au suivi et à la lecture quotidienne, soit environ:

- 1/4 d'heure par jour
- ou 54 heures par an (pour 215 jours légaux de travail)
- ou 7,7 jours par an.

Cette veille étant le plus souvent assurée par un chargé d'étude, facturé à 650€/jour<sup>3</sup>, les 7,7 jours ci-dessus représentent

---

<sup>2</sup> procédure de l'appel d'offres restreint

<sup>3</sup> Les dépenses correspondant au temps passé ont été évaluées sur la base des honoraires journaliers facturés aux donneurs d'ordre. Ces honoraires intègrent l'ensemble des frais fixes et variables du cabinet, selon les données du chapitre "Le juste prix" de l'Annuaire du Géfil.

## Un appel d'offres: combien ça coûte?

un coût annuel de: 5 000 € H.T..

La veille revient donc à: 2 000 € (abonnement) + 5 000 € (temps passé) = 7 000 € H.T. par an.

L'enquête menée auprès des adhérents du Géfil a conclu que les cabinets répondent, en moyenne, à 34 appels d'offres par an. Le coût de la veille unitaire s'établit à  $7\,000/34 = 206\text{€ H.T.}$ , arrondis à **200€ H.T.**

### 2-2) La rédaction de la proposition

Elle comprend:

- les contacts pris avec les donneurs d'ordres pour préciser certains points,
- la recherche documentaire,
- la rédaction proprement dite,
- l'expédition et le suivi.

L'enquête du Géfil auprès de ses adhérents, a évalué le temps passé par un consultant senior à 1,3 jour par proposition. Le coût de rédaction pour un appel d'offres est en moyenne de: 1 350€ H.T..

Soit: **1 550€ H.T.** pour la veille et la rédaction.

### 2-3) L'audition

Selon l'enquête,

- 40,4% des propositions faites par les cabinets sont suivies d'une audition (après sélection) orale sur le lieu de l'objet de l'étude ou au siège de la collectivité,
- La distance moyenne parcourue est de 325 km,
- Le temps passé correspond à une journée
- 55% des auditions mobilisent un seul consultant (senior), 41% en mobilisent deux, 4%: trois.
- La préparation de l'audition (réalisation d'un diaporama, etc.) dure en moyenne une demi-journée.

Le calcul des coûts correspondants aboutit à une dépense moyenne, par appel d'offres, de: **880€ H.T.**

Le coût moyen global (arrondi) par appel d'offres ressort donc à :  $200 + 1\,550 + 880 = \mathbf{2\,400\text{€ H.T.}}$

Il correspond aux consultations "simples" pour des budgets inférieurs à 35 000€ H.T..

## Un appel d'offres: combien ça coûte?

Les appels d'offres impliquant la constitution d'une équipe de co- ou sous-traitants et nécessitant souvent un déplacement de repérage sur les lieux, conduisent à une majoration du coût moyen de 20% environ, soit:

**2 880 € H.T.**

Ces chiffres concernent la moyenne de toutes les propositions faites par les cabinets conseil, que l'appel d'offres ait été remporté ou non.

## 3) LE COÛT TOTAL

---

On considèrera, par souci de simplification, uniquement les deux configurations d'appels d'offres suivantes:

### 3-1) Appel d'offres restreint, sans audition

Appel à candidatures dans lequel 5 cabinets conseil ont été pré-sélectionnés sur références et ont rédigé une proposition:

- Coût pour le donneur d'ordre: 7 500€ H.T.
- Coût pour les cabinets conseil:  $1\ 550 \times 5 = 7\ 750$ € H.T.

**TOTAL: 15 250€ H.T.**

### 3-2) Appel d'offres ouvert, avec visite de site et audition

Appel d'offres auquel ont répondu 7 cabinets:

- Coût pour le donneur d'ordre: 10 500€ H.T.
- Coût pour les cabinets conseil:  $2\ 880 \times 7 = 20\ 160$ € H.T.

**TOTAL: 30 660€ H.T.**

Autrement dit, le lancement d'une consultation a un coût variant de :

**15 000 à 30 000€ H.T.**

Dans sa propre évaluation, la MITRA a considéré que la définition des besoins devait prendre une place prépondérante dans la préparation d'une consultation par le pouvoir adjudicateur. En effet, l'article 5 du Code des marchés publics et le II.4 de la circulaire d'application du 3/8/2006 détaillent l'importance de cette phase. Par conséquent, pour tenir compte des recherches préalables, des réunions d'acteurs concernés, de validation par les élus, etc., la MITRA estime le temps nécessaire, pour cette seule évaluation précise des besoins, à 10 jours. La fourchette du coût d'une consultation devient alors de :

**20 000 à 35 000€ H.T..**

Ces montants élevés sont presque toujours ignorés et devraient inciter les commanditaires à privilégier la procédure la plus économique: **l'appel à candidatures.**

## Un appel d'offres: combien ça coûte?

L'appel à candidatures (appel d'offres restreint, article 60 du Code des marchés publics) consiste, après publication ou information directe à 6 à 10 cabinets, à ne demander, dans un premier temps, qu'une lettre de motivation et les références des cabinets, puis à en sélectionner 3 ou 4 auxquels le cahier des charges sera adressé.

La sélection finale peut se faire sans audition si un cabinet est nettement en tête, ou avec audition dans le cas contraire.

Par cette démonstration, le Géfil a pour seul objectif de faire baisser le coût des consultations, ce qui permettra à la commande publique de mobiliser plus de fonds pour la réalisation des missions et obtenir ainsi de meilleurs résultats.